



Programme de bourses de développement professionnel (PBDP)

Appel d'offres aux institutions pour offrir des bourses pour le programme de développement professionnel en 2018

Le Département du développement humain, de l'éducation et de l'emploi (DDHEE) du Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains (SG/OEA) invite les institutions d'enseignement à participer à l'appel d'offres pour le programme de bourses de développement professionnel (PBDP).

L'offre des programmes de formation et d'enseignement est une façon de collaborer avec le développement des pays membres de l'OEA, car ces initiatives se traduisent par un investissement important en capital humain. Les participants des programmes retournent à leurs pays d'origine, appliquent les connaissances acquises et transfèrent ces connaissances à d'autres citoyens. De cette façon, le programme de bourses de développement professionnel aide le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) à atteindre ses objectifs liés au pilier de développement du [Plan stratégique intégral de l'Organisation des États Américains \(OEA\)](#).

I. Mise en contexte

Le Programme de bourses de développement professionnel offre des opportunités aux citoyens des États membres de l'OEA d'élargir et de mettre à jour leurs connaissances professionnelles. Les candidats qui veulent demander une bourse de l'OEA doivent postuler à des programmes qui sont offerts par des institutions d'enseignement qui se situent à l'extérieur de leur pays de citoyenneté ou de résidence permanente.

En considérant le champ de travail de la SEDI, les cours doivent être liés aux domaines suivants:

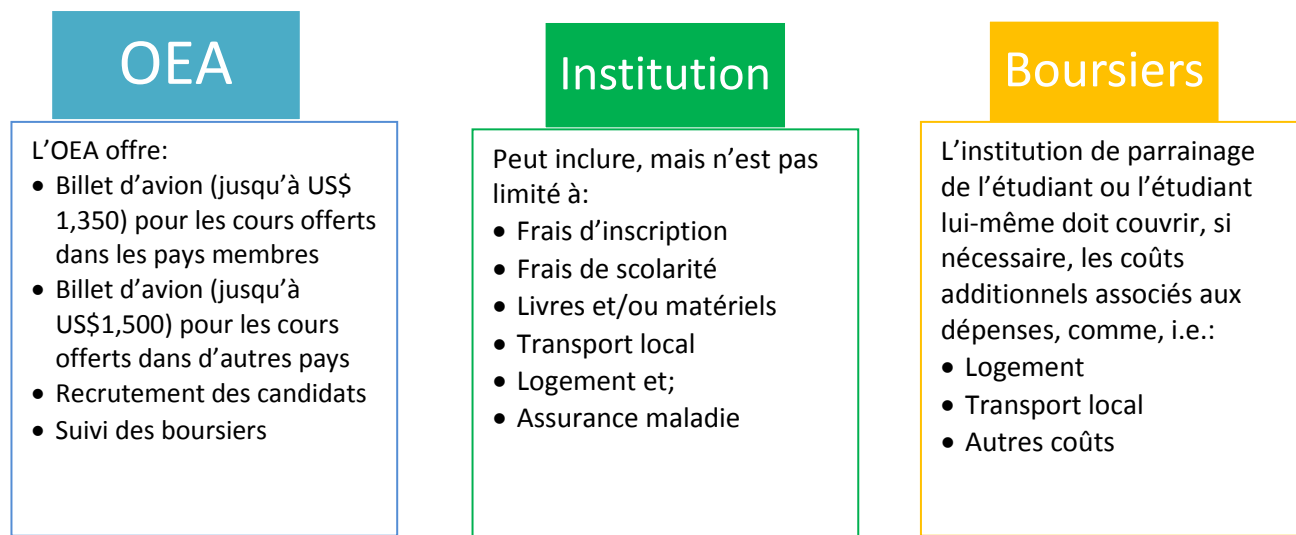
1. Éducation;
2. Développement social et création d'emplois;
3. Diversification et intégration économique, libéralisation du commerce et accès au marché;
4. Développement scientifique, échange et transfert technologique;
5. Renforcement des institutions démocratiques;
6. Développement durable du tourisme;
7. Développement durable et environnement; et
8. Culture

Coûts partagés du programme

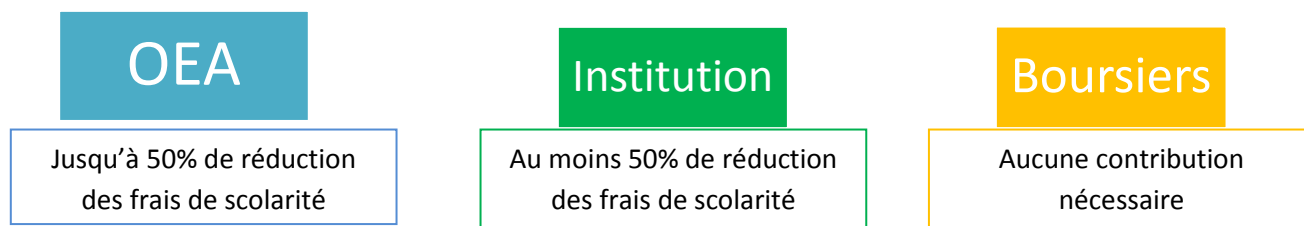
Le programme de bourses de développement professionnel est un programme aux coûts partagés entre l'OEA et l'institution d'enseignement.

Les bourses de développement professionnel de l'OEA sont financées de la manière suivante:

Pour les cours sur place



Pour les cours en ligne



II. Information sur la demande:

Qui peut présenter une demande?

Les organisations régionales et internationales, les agences publiques et privées, les institutions philanthropiques et commerciales, les institutions d'enseignement supérieur des États membres de l'OEA, des États observateurs ou des États qui ne font pas partie ni de l'une ni de l'autre des catégories présentées et d'autres départements du Secrétariat Général de l'OEA. L'institution doit faire preuve d'au moins cinq ans d'expérience offrant des programmes de développement professionnel.

Quels sont les programmes éligibles?

Tous les programmes qui sont liés aux domaines présentés dans la Section I et qui débutent entre **avril et novembre 2018**.

Chaque institution peut proposer un maximum de 20 programmes.

Processus de demande:

ÉTAPE 1
<p>Le demandeur doit scanner tous les documents dans un même document PDF (noir et blanc), en respectant la limite maximale de 5 MB et en s'assurant que tous les documents sont lisibles. Le document PDF doit être soumis avec la demande en ligne. Les documents requis sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dernière évaluation du programme• Résumé du programme (max. 1 page)• Accréditation de l'institution et/ou preuve d'enregistrement officiel• Preuve de 5 ans d'expérience offrant des cours de développement professionnel; <p>L'OEA ne tiendra pas en compte les propositions incomplètes.</p>
ÉTAPE 2
<p>Après avoir soumis l'application en ligne, un courriel de confirmation avec la demande en format PDF sera envoyé au courriel du demandeur.</p> <p>Si vous n'avez pas reçu le courriel de confirmation après avoir soumis la demande en ligne, veuillez envoyer un courriel à : pdsp@oas.org</p>

[APPLICATION EN LIGNE](#) – Espagnol

[APPLICATION EN LIGNE](#) – Anglais

Date limite:

Le 27 novembre 2017

Sélection des programmes:

Les programmes doivent être choisis en tenant en compte les critères mentionnés ci-dessous:

1. Domaines d'actuation de la SEDI;
2. Priorités de formation établies par les États membres de l'OEA;
3. Accréditation de l'institution et du programme;
4. Niveau et exigence du programme;
5. Évaluation du programme réalisé par les instances qui ont sélectionné le programme pour les bourses de l'OEA;
6. Distribution géographique et linguistique des différentes institutions d'enseignement; et

7. Durée et coût-bénéfice du programme.

III. Programmes sélectionnés:

Selon le Manuel de procédures appelé à régir les programmes de bourses et de perfectionnement de l'OEA, après la sélection des programmes pour le PBDP 2018, réalisée par le Comité de sélection des programmes pour le développement professionnel, l'OEA devra:

1. Contacter les institutions d'enseignement choisies pour signer un accord de coopération (pour les nouvelles institutions) ou un accord supplémentaire (pour les institutions qui ont déjà un accord de coopération avec l'OEA);
2. Préparer une annonce de la bourse qui sera révisée par l'institution d'enseignement; et,
3. Publier et diffuser l'annonce dans son réseau de contacts, invitant les candidats éligibles à déposer une demande de bourse.

Sélection des boursiers

Les bourses de développement professionnel sont offertes après une sélection rigoureuse effectuée par un Ad-Hoc Comité de sélection de bourses de développement professionnel. Le comité sera composé par le coordonnateur de l'institution d'enseignement et par deux professionnels de l'OEA. L'institution d'enseignement devra être représentée par un membre de la mission permanente de l'OEA de l'État membre de l'institution, si l'institution démontre son accord par écrit.

Les bourses de l'OEA seront offertes respectant les critères suivants:

1. Domaines d'actuation de la SEDI;
2. Priorités de formation établies par les États membres de l'OEA;
3. Les mérites académiques et les qualifications générales du candidat, incluant ses antécédents académiques et son expérience professionnelle;
4. Besoins financiers du candidat;
5. Une large et équitable distribution des bénéfices à tous les États membres tenant compte des besoins majeurs des économies plus petites et moins développées.

IV. Contactez-nous:

Veillez envoyer toute demande de renseignements à **Mme Carmen Loreda**, responsable du programme de bourses de développement professionnel, via le courriel: cloredo@oas.org